



AIGUEPERSE

Votre ville et Vous

Bulletin d'informations municipales

Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Les Adjointes et Conseillers Municipaux se joignent à moi pour souhaiter, à chacun d'entre vous et à vos proches, tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que cette année 2018 soit belle, dans un climat de paix, de sérénité et de bienveillance.

Vos élus conduisent les projets de votre ville en pensant à votre bien-être. C'est pourquoi nous avons fait, à nouveau, le choix de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2018, nous préférons adapter nos investissements à nos recettes plutôt que de compenser cette différence aux habitants d'Aigueperse alors même, vous le savez, que le contexte financier est de plus en plus contraint pour les collectivités locales du fait de la baisse des dotations de l'Etat.

La sérénité dans notre ville passe également par le fait de garder, à proximité de chez soi, les commerces dont on a besoin. Nous souhaitons maintenir l'activité dans Aigueperse parce que cela représente la vie économique, mais aussi tout simplement la vie d'une ville et son dynamisme.

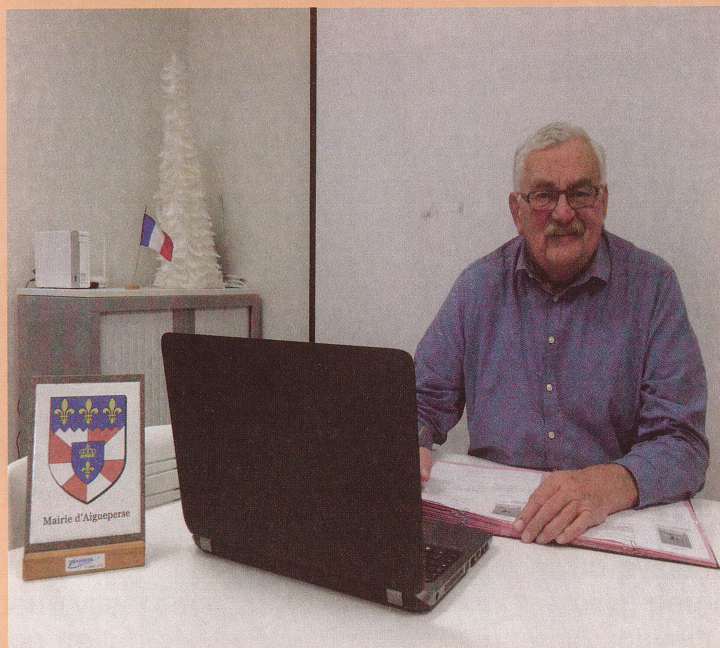
Nous avons donc relancer le marché où un nouveau poissonnier et un boucher viennent de s'installer. Nous réfléchissons également à une nouvelle adaptation, notamment sur le choix du jour où se tient le marché, pour le rendre plus attractif.

Dans cet esprit de soutien à notre vie économique locale, je me permets, pour cette période de fêtes et de soldes, de vous recommander de réserver vos achats à nos artisans et commerçants comme preuve d'attachement à notre ville.

Les projets ne manquent pas, sachez qu'ils seront réalisés avec le souci que chacun d'entre vous puisse se dire qu'Aigueperse est une petite ville où il fait bon vivre !

Bonne année à vous tous !

Luc CHAPUT, Maire d'Aigueperse



« Là où se trouve une volonté, il existe toujours un chemin. » Winston Churchill

Ouverture du secrétariat

Lundi, mardi, mercredi : 9h/12h – 14h/17h, jeudi : 8h/18h, vendredi : 9h/12h – 14h/16h, samedi : 9h/12h
Permanences de Mr le Maire : Mardi 10h à 11h - Permanences Adjointes : samedi 10h à 12h (affichage municipal)
Coordonnées : Tél 04.73.63.60.34 - Fax 04.73.64.20.69 - Mail contact@aigueperse.fr - Site www.aigueperse.fr
Bâtiment à gauche sous le jacquemart : Etat-civil et CCAS : 04.73.63.48.06 – Comptabilité : 04.73.63.48.03
Bâtiment à droite sous le jacquemart : Accueil du public : 04.73.63.60.34 – Urbanisme : 04.73.63.48.02

Merci aux agents municipaux qui sont présents !

Nous avons, aux écoles, à l'entretien, dans nos bureaux, aux services techniques, une grande majorité d'agents impliqués, présents à l'écoute et au service de la population, investis et respectueux de leur fonction de service public.

Un grand merci à eux qui, par leur sérieux, permettent la continuité du service aux habitants malgré les arrêts de travail et les absences d'autres collègues.

Ici, comme ailleurs, ce sont ceux qui travaillent qui sont pénalisés puisqu'ils doivent faire leur travail mais aussi celui des collègues absents.

Ne jetons pas la pierre à tous ! Des absences sont souvent plus que justifiées par des soucis de santé.

Que penser en revanche des arrêts de travail de plusieurs mois suite à un changement d'horaires non accepté ? Que penser d'agents en arrêt maladie qui effectue des travaux chez des particuliers alors qu'aucun de nos agents ne déclare une activité en auto-entrepreneur ? Que dire de l'agent qui apporte un arrêt de travail en précisant qu'il le fait maintenant avant que l'on remette la journée de carence ? De celui qui change d'adresse chaque année pour bénéficier de la journée déménagement ? Combien j'ai encore de jours pour enfants malades ?

Il existe heureusement aujourd'hui les réseaux sociaux pour avoir des nouvelles de nos agents en maladie. Nous sommes ainsi rassurés sur leur état de santé, les voyant souriants à l'occasion de fêtes, en pleine forme à vélo et détendus pendant des activités en pleine nature !

Cela, vous l'imaginez bien, rassure également leurs collègues au travail !

Tout cela ferait sourire si tout cela n'avait pas un coût et des conséquences pour notre ville.

Aigueperse compte aujourd'hui 30 agents titulaires contre 34 dans le passé. L'absentéisme est passé de 58,8% en 2013 à 41,20% en 2017.

Pourtant en 2017, le nombre de jour d'arrêt pour maladie ordinaire, longue durée ou accident du travail est de 2 779,5 journées pour un coût moyen de 87,50€/jour soit un coût annuel de 243 206,25€. La collectivité, pour supporter ce coût, a contracté une assurance spécifique pour un montant annuel de cotisation de 119 340,97 €.

Au delà du coût financier, notre ville en paye également le prix sur un plan de services aux habitants : des travaux qui ne sont pas faits suffisamment rapidement, de l'entretien qui traîne dans le temps, un service moindre à la population.

Au-delà de notre ville, c'est tout un système et un état d'esprit qui crée des situations à deux vitesses: d'un côté, l'agent qui travaille, peu ou pas absent, et qui n'a, à la fin du mois, que son traitement de fonctionnaire territorial, souvent inférieur aux mêmes postes dans le privé. Et, de l'autre côté, l'agent en « maladie », qui touche également un « plein traitement », qui « bricole à droite à gauche », comme il dit et qui apporte le papier de la banque pour faire prendre en charge par son assurance le crédit de la maison... !!!

C'est, comme beaucoup de communes, ce contexte que nous avons dans notre ville.

Alors, félicitons nos agents qui sont sur le terrain, qui s'occupent de nos enfants dans les écoles, à la cantine, celles et ceux qui s'activent à l'entretien de notre ville et la propreté de nos locaux, qui vous accueillent pour vos formalités en mairie, ceux qui sont présents au service des habitants de notre ville, quand aux autres, souhaitons leur, au pied du sapin de Noël, le CD des Chevaliers du Fiel, et chantons leur ensemble, le « chant des municipaux » !

Ecole élémentaire et école maternelle

La rentrée scolaire de septembre 2017 s'est très bien passée, avec des effectifs stables pour l'école élémentaire soit un total de 163 élèves pour 8 classes dont la classe d'ULIS (Unité Localisées d'Inclusion Scolaire).

Pour la maternelle, les effectifs sont en très forte augmentation avec un total de 113 élèves contre 93 l'an passé. Les classes sont donc chargées pour cette année. Est-ce l'effet nouvelle école ou la bonne nouvelle d'une population jeune de nouveaux arrivants dans notre commune ?

Le déménagement des petits aura lieu pour la rentrée de janvier 2018 où les enfants et les enseignants découvriront un espace adapté à leurs besoins.

Ce déménagement entraînera donc de nouveaux horaires à partir du 8 janvier 2018 à savoir 8h30 à 11h30 et 13h45 à 16h pour l'ensemble des élèves.

Les horaires de services périscolaires du matin restent inchangés de 7h à 8h30. Pour les horaires de services du soir garderie pour les moins de 6 ans de 16h à 18h30 avec la première demi-heure gratuite. Et pour les plus de 6 ans de 16h à 16h30 garderie 1/2h gratuite, de 16h30 à 17h15 étude surveillée (les parents ne peuvent pas venir récupérer les enfants) et de 17h15 à 18h30 garderie (payante).

Ces effectifs entraînent une augmentation importante des élèves au niveau de la restauration scolaire. Et nous réfléchissons à une solution afin que les enfants soient plus sereinement installés pour ce moment convivial qui est le repas.

Nous travaillons toujours dans l'optique de revenir à la semaine de 4 jours pour la rentrée septembre 2018, et nous allons entamer une discussion avec la CCPL afin que le Centre de loisirs d'Aigueperse s'adapte à ces nouveaux horaires et donc ouvre ses services le mercredi matin.

Afin de découvrir ces nouveaux locaux, une journée porte-ouverte aura lieu le samedi 27 janvier 2018 de 9h à 17h, ouverte à tous les Aiguepersois et parents des enfants qui fréquentent l'école. Venez nombreux.



Gymnase Diderot

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du collège (SICOM), la Municipalité, a repris le complexe Diderot situé derrière le collège. Celui-ci reste mis à disposition du collège et des associations d'Aigueperse. Nous avons maintenu l'organisation des exercices sécurité et de bonne conduite dans les bus pour les élèves de 6ème en coordination avec les services de gendarmerie et pompiers d'Aigueperse.



Travaux et voirie

En ce qui concerne les travaux, l'année 2017 a été principalement consacrée à la construction de l'école maternelle.

L'accessibilité se fera par l'entrée place d'Orléans un cheminement les conduira dans les classes.

Le transfert entre l'école maternelle actuelle et les nouveaux locaux se fera pendant les prochaines vacances de fin d'année, surtout que j'ai écouté dire que ce sera le Père Noël qui descendra dans la hotte les clés de la nouvelle école « Les Petits Princes ».

En parallèle, d'autres travaux ont vu le jour comme la dévégétalisation de l'Eglise, le suivi des zings, couverture en tuiles et ardoises. Un minimum de travaux afin de mettre hors d'eau notre patrimoine architectural. Les toitures de la Mairie, de la halle aux blés, de la maison du 3^{ème} Age et de l'école maternelle actuelle, ont subi un suivi des couvertures, et zings, occasionné par les différents coups de vent du printemps.

Dans quelques mois, les automobilistes vont retrouver les feux tricolores au croisement de la Grande Rue et du Boulevard de la Nation au niveau du Trésor Public.

Ces travaux vont permettre de ralentir la vitesse, de donner plus d'aisance aux semi-remorques venant du Boulevard de la Nation en direction de Riom. Une place pour personne à mobilité réduite sera également créée.

Ces travaux ont été programmés suite aux souhaits de nombreuses personnes interrogées lors de la réunion publique concernant la présentation du projet d'aménagement de la Place de la Nation, aussi pour la protection des piétons et à la suite de nombreux accidents qui se sont produits depuis leur suppression.

André DEMAY, Adjoint aux Travaux



FESTIVITES

La municipalité participe chaque année au Festival les cultures du monde de Gannat en offrant une rencontre spectacle avec des groupes participants à cette manifestation. Nous avons reçu en juillet 2017 la troupe royale Amina Rasta du Cameroun, le groupe Célénod de Nouvelle Calédonie et un danseur de la 1^{ère} nation Yaky des Etats-Unis. La proximité avec ses artistes venus de tous les continents est riche de rencontres en culture et en échanges humains. Plus de 300 personnes sont venus profiter de ce divertissement haut en couleur.



La fête patronale a rencontré un vif succès. La fréquentation a été élevée pour la brocante et la cavalcade organisée par le comité des fêtes, le casse-croûte et le tournoi de pétanque proposé par l'amicale des pompiers ont donné un esprit festif à notre belle ville. Le feu d'artifice offert par la municipalité faisait la promesse d'un voyage dans les étoiles avec une escale sur Mars. Petits et grands sont venus en nombre se régaler de cette parenthèse lumineuse et musicale. Le dimanche matin de bonne heure la municipalité rendait hommage à la libération de notre ville d'Aigueperse du 27 août 1944 et aux deux Résistants qui ont été fusillés au cours de ces événements.



Vanessa ROLLET, Adjointe aux Festivités

CIVISME : La propreté de la ville est l'affaire de tous

• Le problème des déjections canines sur les trottoirs et voies publiques est récurrent. Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les besoins de leur animal. Toutounets et canisettes sont mis à disposition, c'est un acte de civisme et de respect envers les autres. La municipalité va devoir verbaliser toute personne peu scrupuleuse. Le complexe et les aires de jeux, ainsi que leurs abords ne sont pas considérés « eux » comme des canisettes.

• Vols et vandalisme : la commune n'est pas épargnée. Des personnes se servent allègrement dans les parterres et pots de la ville. Tout comme des personnes désœuvrées sans doute prennent plaisir à saccager les décorations de Noël. Ces actes sont déplorables, ce n'est pas le préjudice qui afflige la municipalité mais le principe, car ces arbres représentent un « bien public ». Toutes ces dégradations et vols ont été signalés en gendarmerie, une plainte a été déposée pour retrouver les auteurs des faits.



• Élagage : La municipalité rappelle que arbres, branches, racines qui débordent sur la voie publique doivent être taillés et entretenus.

• Bruits de voisinage : les travaux de bricolage, de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur ne doivent pas gêner le voisinage. De ce fait, les horaires doivent être respectés : du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h. Les propriétaires et possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (arrêté préfectoral relatif aux modalités des bruits de voisinage).

• Trottoirs et accotements : pour une commune propre, tous les habitants sont invités à entretenir les trottoirs et caniveaux au droit de leur façades ou clôture. Cela suppose de balayer, désherber leur devant de porte, etc...

TROTTOIR



PAS

CROTTOIR

MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, la commune met à l'honneur et récompense les habitants qui se sont inscrits au concours des maisons fleuries. Le jury, composé d'élus, d'une ancienne lauréate, d'un agent des espaces verts et d'un membre du comité des fêtes, a sillonné la ville, stylos et grilles de notation à la main pour évaluer les participants sur les critères d'harmonie, de diversité des plantes, d'entretien. La visite s'est effectuée à la fin du mois d'août en tenant compte de la date de passage et des conditions climatiques. Deux catégories sont jugées : maisons et jardin, balcons visibles de la rue. La remise des récompenses sera faite lors de la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire. Bravo à tous les inscrits.



Célébration du centenaire de Mme Yvonne CHENAL

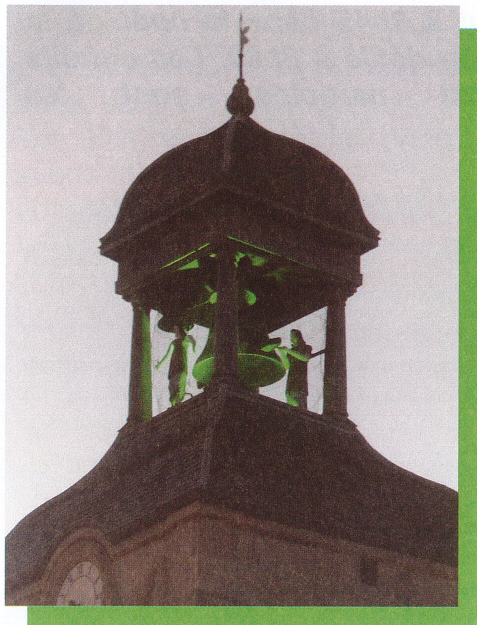
A l'occasion de ses 100 ans, les élus ont rendu hommage à Mme CHENAL le samedi 1er juillet en lui organisant une petite cérémonie. Elle était entourée de ses enfants, sa famille, son médecin, son kiné, ses voisins, les membres du CCAS. Mr le Maire lui a remis la médaille de la famille française ainsi que la médaille de la ville.



PORTAGE DE REPAS

Le portage de repas s'adresse principalement aux personnes âgées mais aussi à toute personne immobilisée temporairement. Le service est assuré le midi du lundi au samedi. Les repas sont élaborés par les cuisiniers de l'EHPAD et livrés en liaison froide. Les menus sont établis en concertation avec les régimes de chaque bénéficiaire. Le coût du repas est de 6,64 € pour les personnes non-imposables et 7,14 € pour les personnes imposables. Pour plus d'informations, adressez-vous à la Mairie : 04.73.63.48.06 ou 06.86.60.83.25

Illuminations de Noël



Comme chaque année, la Municipalité continue de mettre en valeur son patrimoine avec de belles décorations et lumières. Nous accentuons ces illuminations dans plusieurs quartiers de la ville jusque-là oubliés. Toujours par souci d'économie, la Municipalité agrmente la cité d'ampoules LED. La magie de Noël opère dans les yeux des petits et des grands, nous nous efforçons d'étendre les décorations et de mettre en valeur notre patrimoine en les parant de lumières. Nous remercions vivement les commerçants et administrés qui embellissent leurs façades.



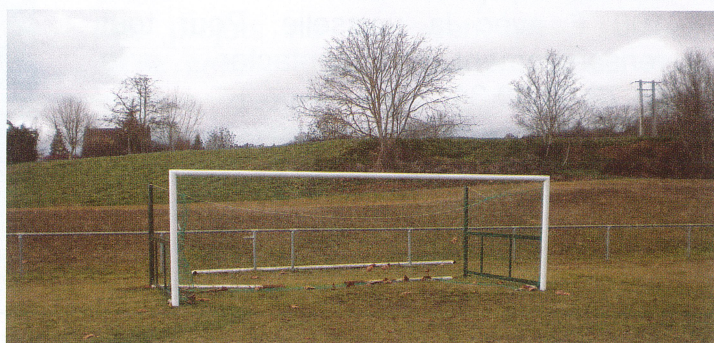
*Janine DEBITON, Adjointe
au Cadre de vie et Affaires Sociales*

Jeunesse et sports

En cette année 2017, nous avons de nouveau investi largement pour nos associations sportives. Nous avons notamment financé l'achat et l'installation de quatre buts de football amovibles pour l'école de football. Nous avons également remplacé les buts de football du terrain d'honneur, mis aux normes du terrain annexe. Toutes ces installations ont été réalisées par une entreprise locale.

Nous tenons également à faire un petit rappel aux familles concernant l'aide à la licence. Il faut savoir que seulement 70 % des familles réalisent les démarches pour obtenir cette aide. Pour finir, la volonté de la commune de promouvoir le sport dans le but de canaliser, occuper, nos jeunes reste une priorité pour cette nouvelle année 2018. Nous vous rappelons qu'il convient de respecter le règlement du complexe pour le bien-être de tous (chiens en laisse, déjections, vélos, etc...). Sportivement.

Christophe GUILLAUME, Adjoint aux Sports



A vos agendas !

12 Janvier 2018 : vœux du Maire, cérémonie des nouveaux habitants, remise des prix du concours des maisons fleuries

20 janvier 2018 : repas des Aînés avec animation

Lundi de Pâques : Chasse aux œufs au complexe sportif. *Réservée aux enfants de 1 à 12 ans habitants et/ou scolarisés à Aigueperse*

Cérémonies commémoratives :

Dimanche 29 Avril : Souvenir des Déportés

Mardi 08 Mai : Victoire 1945

Lundi 18 Juin : Appel du Général de Gaulle (Départ 19h00)

Samedi 14 Juillet : Fête Nationale

Dimanche 26 Août : Libération d'Aigueperse

Dimanche 11 Novembre : Armistice 1918

Dimanche 9 Décembre : Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Rassemblement à 8h45 dans la cour de la Mairie. Départ du défilé à 9h00. Les enfants qui souhaitent participer sont les bienvenus.

LOCATIONS

Jardins communaux

3 Parcelles à louer de 120 m²

Loyer : 60 € par an

Logements communaux

- Appartement – 70 m²

Loyer : 220 € - Charges : environ 33 €

- Appartement – 70 m²

Loyer : 244 € - Charges : environ 27 €

Salle des Jacquemarts

Cette salle est mise à la location auprès des particuliers et associations d'Aigueperse. Elle peut accueillir une quarantaine de personnes dans un espace convivial et dispose d'une cuisine équipée. Location : 80 € ou 100 € avec la vaisselle. Pour tout renseignement, contacter le 04.73.63.60.34.

INFORMATIONS AUX ADMINISTRISTRES

Conciliateur de Justice

A compter du 1^{er} janvier 2018, une permanence d'un conciliateur de justice, Mr Bernard CHAMBRADÉ aura lieu le 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 12h à la mairie sur rendez-vous. Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit simple entre deux personnes physiques ou morales en obtenant un accord amiable sans procès. Pour prendre rendez-vous soit par mail :

bernard.chamdrade@conciliateurdejustice.fr
ou 06.80.91.45.00

Balayage 2018

Le passage de la balayeuse dans la Grande Rue est planifié comme suit :

Mercredi 14 février

Mercredi 11 Avril

Mercredi 13 juin

Mercredi 29 Août

Mercredi 17 Octobre

Mercredi 12 décembre

Nous demandons aux riverains de bien vouloir libérer cette voie de leur véhicule lors du passage de la balayeuse pour la bonne marche de cette intervention. Nous les en remercions par avance.

PEINTURE de François LASSERE

Notre artiste peintre local a quitté la bonne ville d'Aigueperse pour s'installer à Charroux dans l'Allier où il a ouvert une galerie d'exposition pour ses œuvres. Avant de nous quitter, il a remis un cadeau à la ville d'Aigueperse, un magnifique tableau représentant les Jacquemarts, de la façade de la Mairie et de la Grande Rue avant son réaménagement. Cette œuvre est exposée dans le bureau du Maire ou chaque habitant pourra venir l'admirer. Mr le Maire a transmis ses chaleureux remerciements à cet artiste pour ce don à la commune.

